



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dérogation au droit à l'image des policiers

Question écrite n° 30438

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la dérogation au droit à l'image des policiers. Aujourd'hui, ils s'en trouvent exclus et peuvent être filmés sans aucune restriction lors des opérations de maintien de l'ordre. Les vidéos sont souvent diffusées sur les réseaux sociaux et permettent l'identification formelle des policiers, créant de fait une situation d'insécurité pour eux-mêmes mais aussi pour leurs proches. En conséquence, elle souhaite savoir quelles seront les mesures prises par le Gouvernement afin de mieux contrôler la diffusion d'images ou propos permettant d'identifier tout policier, et ce afin de garantir leur sécurité et celle de leur famille.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30438

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4149

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)